

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 23 OCT. 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023  
Date d'affichage : 28 septembre 2023

Séance du 12 octobre 2023

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 29  
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Jacques Natta, Séverine Maugan-Curnier, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Jean-Louis Robert, Alain de Villebonne, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet, Brigitte Margaillan, Nicolas Salerno, Béatrice Paumier-Lallemand, Nathalie Le Bouc, Jean-Luc Borel (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent à la délibération n°7, Présent de la délibération n°8 à la délibération n°24), Romain Brette (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent de la délibération n°7 à la délibération n°8, Présent de la délibération n°9 à la délibération n°24), Franck Laroche, Richard Rouzet, Serge Robin, Brigitte Pascal-Freytag, Josiane Maurin,

**Procurations de** : Eve Maurel à Alain Gouirand, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Emilie Bastie à Jean-Marc Brabant, Pierre Aubois à Geneviève Jean, Mariane Domeizel à Samantha Khalizoff, Rose-Marie Dumontier à Jean-Luc Borel, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Jean-Paul Grouiller à Romain Brette

**Absents et excusés** : Géraud de Sabran Pontevès, Philippe Egg, Michel Partage, Anne-Marie Dauphin,

Madame Nathalie Le Bouc est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2023-108  
Convention de partenariat flux petits aluminiums et souples 2023

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 541-10 ;

Vu la délibération n°2019-003 approuvant la convention avec le fonds de dotation de recyclage petits aluminiums 2018-2022 ;

Vu la délibération n°2019-059 du 20 août 2020 approuvant l'avenant à la convention de partenariats flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée

Vu les statuts de COTELUB ;

COTELUB a signé en 2019 une convention avec le fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums dont l'objectif est de :

- Favoriser l'augmentation des performances de collecte et tri des emballages et objets en aluminium par les habitants du territoire ;
- Participer au coût de collecte, tri et traitement des emballages et objets en aluminium ;
- Verser une dotation aux démarches volontaires des collectivités en faveur du recyclage de l'aluminium.

Par une délibération du 20 août 2020, le conseil communautaire a approuvé un avenant prévoyant :

- Le transfert de la convention à l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (groupement d'intérêt public) ;
- La mise en place d'un mandat de facturation de telle sorte que l'Alliance se charge, au nom et pour le compte de COTELUB de l'émission des factures.

Afin de préciser les modalités du partenariat entre COTELUB et l'Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium, il est apparu nécessaire de proposer une convention détaillant les objectifs de chacune des parties.

Le projet de convention soumis au conseil a pour objet de définir les conditions et modalités de soutiens complémentaires apportés par l'Alliance à COELUB dans le cadre de la mise en œuvre de la filière de recyclage des petits aluminiums relative au flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée. Plus spécifiquement, cette convention a pour objectif de :

- Favoriser l'augmentation des performances de collecte et tri des emballages et objets en aluminium par les habitants sur le territoire de la Collectivité.
- Participer au coût de collecte, tri et traitement des emballages et objets en aluminium (notamment aux efforts de communication sur le geste de tri).
- Verser une dotation aux démarches volontaires des collectivités en faveur du recyclage de l'aluminium, en complément des soutiens financiers de Citeo/Adelphe.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver la convention de partenariat flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **D'approuver** la convention de partenariat flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la présente convention ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nathalie Le Bouc  
Secrétaire de séance



Robert Tchoborenovitch  
Président

